



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Var**

Toulon, le 4 janvier 2021

Régine POZET  
Service Agriculture et Forêt  
Mission Défrichement  
Téléphone 04 94 46 81 94

**COMMUNE DE SALERNES**  
**représentée par M Le Maire Cédric DUBOIS**  
**Hôtel de Ville**  
**Place Georges Clémenceau**  
**83690 SALERNES**

Lettre en recommandé avec AR : 1A 177 735 5784 6

Monsieur le Maire,

En application des articles L 122-1 et R 122-7 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre pour avis le dossier sur le projet de création d'un parc photovoltaïque, soumis à autorisation de défrichement, situé sur votre commune (lieu-dit HUCHANE).

Le dossier ci-joint ( Clé USB) comprend :

- le dossier de demande d'autorisation de défrichement
- l'étude d'impact
- l'étude des incidences NATURA 2000

Selon l'article R122-7 II du code de l'environnement, la formulation de l'avis de votre commune interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de ce dossier.

Cet avis ou l'information relative à l'absence d'observations émises dans le délai fixé sera joint au dossier d'enquête publique et transmis au maître d'ouvrage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoint au chef du Service Agriculture et Forêt



Gildas REYTER